

- >> FICHE 1 Le broyat de végétaux, une ressource précieuse pour les parcs et jardins
- >> FICHE 2 Comment produire son broyat ?
- >> FICHE 3 L'art de pailler avec du broyat
- >> FICHE 4 Les résineux, une mauvaise réputation injustifiée
- >> FICHE 5 Ressources documentaires

FICHE 1

LE BROYAT DE VÉGÉTAUX UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE POUR LES PARCS ET JARDINS

CONSEILS SUR LE
BROYAGE
PAILLAGE
DES DÉCHETS VERTS

De nos jours, la gestion des déchets verts est problématique :

- Les quantités ne cessent d'augmenter.
- Il est **interdit de brûler** en raison des **risques sanitaires et environnementaux** (particules fines, gaz à effet de serre).
- Le transport et le traitement **coûtent de plus en plus cher et polluent**.
- Les sols s'appauvrissent** car les résidus végétaux n'y retournent plus.

Or, de nouvelles pratiques d'entretien des parcs et jardins offrent des solutions éco-responsables grâce à des techniques respectueuses des végétaux et des sols (taille douce, amendements organiques...), qui limitent les produits toxiques (pesticides...).

Parmi ces pratiques, le broyage et le paillage sont IN-CON-TOUR-NA-BLES !

QU'ENTENDONS-NOUS PAR « DÉCHET VERT » ?

- les branches issues de l'élagage des arbres
- les tailles courtes (arbustes, etc.)
- les tontes de gazon
- les feuilles mortes
- les herbes et broussailles
- les fleurs et les feuilles fanées



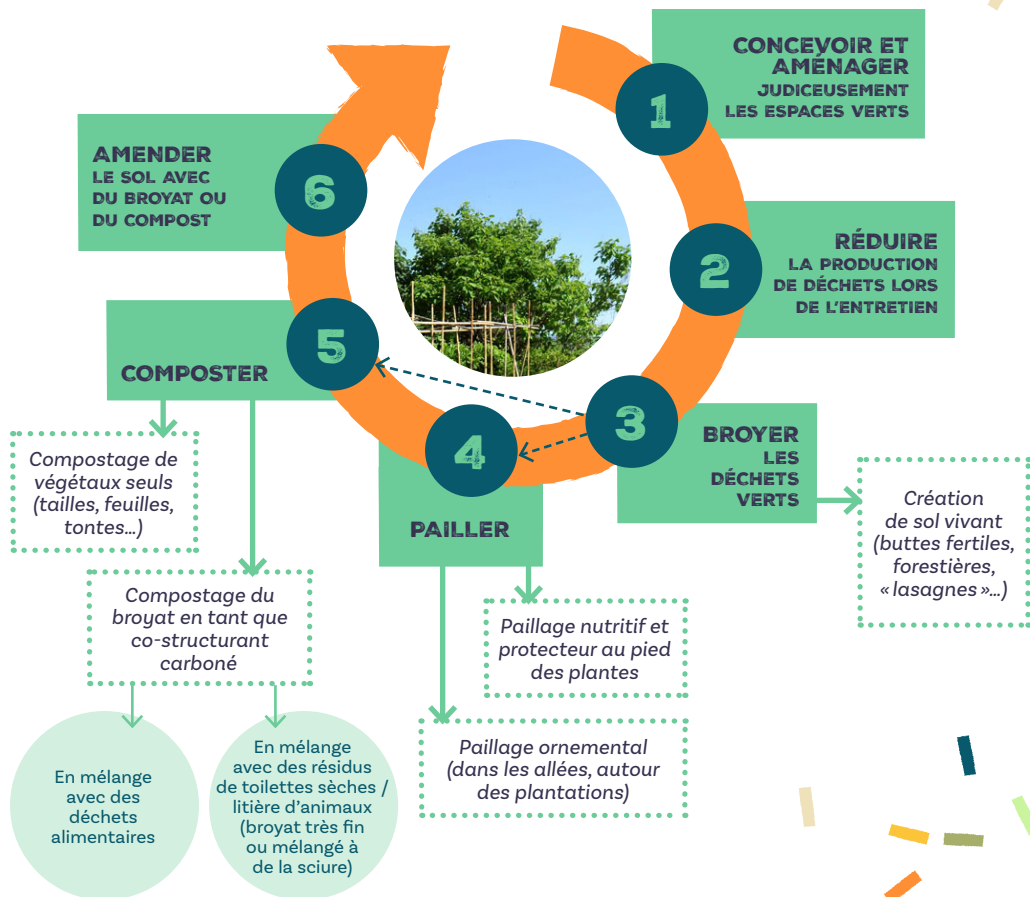
DE QUI PROVIENNENT-ILS ?

- des particuliers disposant d'un jardin
- des entreprises paysagères
- des collectivités (services techniques), institutions, entreprises... qui gèrent leurs espaces verts



UNE LOGIQUE CIRCULAIRE POUR LES DÉCHETS VERTS

Le principe de la « gestion intégrée » des déchets verts est de limiter la production végétale ET d'utiliser les résidus sur place pour un retour au sol, dans une logique circulaire.



LES BÉNÉFICES DU RETOUR AU SOL DES RÉSIDUS VÉGÉTAUX



RÉDUIT
L'ARROSAGE



PROTÈGE
LE SOL



EFFET
VISUEL



RÉDUIT LES
ADVENTICES



AMÈNDE
LE SOL



STRUCTURE ET
AÈRE LE SOL

1

CONCEVOIR ET AMÉNAGER JUDICIEUSEMENT LES ESPACES VERTS

Pratiquer la **gestion différenciée**, c'est-à-dire composer l'espace de différentes zones à entretien plus ou moins intensif en fonction de leur usage, leur surface, leur fréquentation...

On peut ainsi combiner plusieurs catégories d'espaces verts : **ornemental** nécessitant un entretien régulier, et naturel pour favoriser la **biodiversité**.

Privilégier les **espèces adaptées au climat** et aux caractéristiques du site pour leur résistance à la sécheresse de l'été et au froid de l'hiver.

Utiliser des **plantes à faible croissance** pour limiter la production de déchets végétaux, comme des prairies naturelles qui nécessitent peu de tontes, ou des essences peu volumineuses en bordure de chemin, ce qui évite de les tailler fréquemment afin de libérer le passage.

ZOOM RÉGIONAL

Les essences méditerranéennes génèrent moins de déchets d'entretien, grâce à une croissance lente et à une faible occupation en volume (lavande, romarin, thym, ciste, santoline, agave, euphorbe, etc.).



Exemple de gestion différenciée avec zone entretenue et zone naturelle (Parc Athéna Marseille) - © Photo ADEME



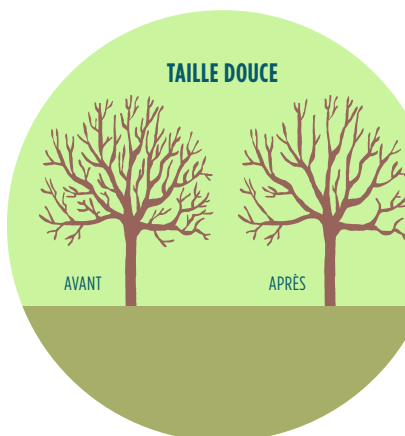
Aménagement avec plantes méditerranéennes de type jardin SEC - © Photo GESPER

2

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS LORS DE L'ENTRETIEN

On admet facilement que plus on ajoute de l'engrais et de l'eau, plus un végétal pousse. **Mais ce que l'on sait moins, c'est que plus on le coupe, plus il pousse !**

Pour ce qui est des arbres et arbustes, la **taille douce** préserve au maximum la physiologie des plantes et leur architecture naturelle tout en répondant aux besoins d'entretien, par exemple en conservant un certain nombre de bourgeons, et en taillant uniquement des branches de petit diamètre (< 5 cm).



Taille «douce» : coupe réduite des rameaux à l'intérieur de l'arbre - © Photo Arbres et Techniques



Taille «sévère» : la physiologie de l'arbre n'est pas respectée - © Photo Passion élagage



ASTUCE

On évitera de trop tailler des végétaux qui se dégradent lentement, comme les résineux, les platanes, etc.

La taille douce permet de limiter le volume de résidus taillés, la croissance végétale et le besoin d'eau. De plus, elle évite les blessures, et réduit ainsi les risques de maladies et d'attaques de ravageurs.

3

LE BROYAGE

>> FICHE 2

Le broyage est la première étape de valorisation des produits de taille et élagage. Il permet d'en faciliter l'utilisation directe sur place, au jardin ou dans les allées, ou la transformation par compostage.

En cas de transport sur un autre site (déchèterie, etc.), la réduction de volume sera appréciable !

Le broyage réduit le volume des branchages de 5 fois en moyenne. La densité du broyat est généralement comprise entre 0,2 et 0,3 tonnes/m³.



AVANT



APRÈS

Réduction de volume grâce au broyage © Photos GESPER

Mieux vaut broyer que transporter...

Des opérations comparatives de suivi de chantiers permettent d'évaluer un gain de temps supérieur à 70 % pour le broyage et paillage sur site, par rapport au transport de déchets non broyés vers un centre de traitement situé dans un rayon de 15 km.

À cela s'ajoutent les bénéfices environnementaux et économiques (coûts évités de dépôt des déchets verts pour leur traitement, achat de terreau, irrigation...).

À NOTER

Il existe d'autres possibilités pour valoriser des branches, comme par exemple en réalisant des palissades de branches tressées appelées « haies sèches ».

4

PAILLER AVEC DU BROYAT DE VÉGÉTAUX



Le paillage peut être réalisé avec toutes sortes de végétaux qu'il n'est pas nécessaire de broyer : tontes sèches, feuilles sèches, etc.

La valorisation du broyat en paillis permet un retour de la matière organique au sol, avec de nombreux bienfaits :

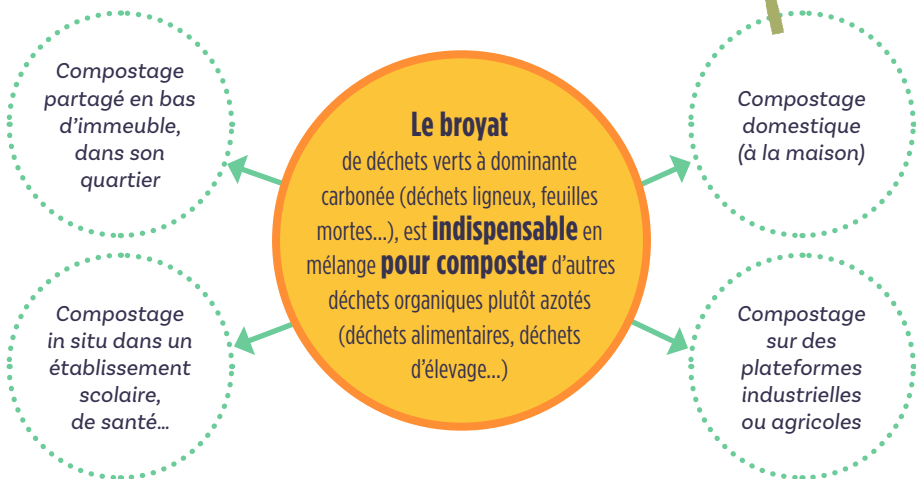
- Protection physique du sol (du froid, des fortes précipitations...)
- Nutrition et structuration du sol par sa décomposition progressive
- Développement de l'activité biologique et de la biodiversité
- Réduction des besoins en arrosage par le maintien de l'humidité
- Limitation des herbes indésirables
- Mise en valeur esthétique des plantations ou des cheminements, et couverture de sols nus

>> FICHE 3

>> FICHE 4

5

LE BROYAT EN COMPOSTAGE



Un tas de broyat stocké plusieurs mois va se décomposer plus ou moins rapidement, et finira par ressembler plutôt à du compost.

Or il est préférable pour obtenir un compost de qualité, de respecter les règles du compostage : broyer les végétaux (si nécessaire), vérifier l'humidité et réaliser au moins un retournement de la matière pendant le processus.

>> FICHE 5

6

AMENDER LE SOL

On amende un sol en incorporant une substance organique (cas des résidus végétaux) ou minérale, pour améliorer ses propriétés (le fertiliser et le structurer).



© Photo Compost'Ere

QUELQUES DÉFINITIONS

BROYAT ET BRP :

Le terme «BRF» (bois raméal fragmenté) est souvent employé à tort pour parler du broyat. Le BRF est une catégorie particulière de broyat de branches, constitué de bois vert (contenant encore beaucoup de sève) de petit diamètre, découpé en copeaux de quelques cm³. C'est un broyat « à durée limitée » (quand il est sec, ce n'est plus du BRF), mais tout broyat n'est pas forcément du BRF !

COMPOSTAGE :

Procédé de biodégradation des déchets organiques en présence d'oxygène (aérobie) pour obtenir du compost (amendement organique). On distingue différentes solutions techniques en fonction des quantités et des caractéristiques des déchets à traiter (statiques en bacs ou andains sur plateforme, électromécaniques en enceinte, etc.).

PAILLAGE :

Technique imitant la nature consistant à couvrir le sol de résidus végétaux (tonte, broyats divers, feuilles...) ou de matières non biodégradables (minérales, artificielles) comme les billes de terre cuite, la pouzzolane... Le terme anglo-saxon « mulch » ou « mulching » désigne sensiblement la même chose.

POUR EN SAVOIR PLUS : >> FICHE 5

Septembre 2019 - Rédaction : GESPER, Geres, ADEME - Conception graphique : Marion Francois